



LA CHARTE DU BENEVOLE

Un acte citoyen pour s'engager au service d'un sport et de ses différentes pratiques .

Cette charte est destinée à renforcer, à contractualiser et à clarifier les liens entre le bénévole et le club pour lequel il s'engage.

Les droits à contribuer à la vie du club impliquent certains devoirs. En contrepartie :

1. Le bénévole s'engage à **respecter l'intégralité des valeurs du sport, des cadres réglementaires et de la charte d'engagement de la FFE, du comité régional d'escrime et de son club.**
2. Le bénévole s'engage à **respecter le code de la route en toutes circonstances** lors des déplacements collectifs effectués au titre de son club et/ou du comité régional d'escrime Centre Val de Loire.
3. Dans le but d'améliorer son rôle au sein de son club, le bénévole s'engage à **prévenir les dirigeants de son club de toutes modifications souhaitées ou contraintes le concernant .**
4. Le bénévole s'engage, en toute occasion, à **représenter sa discipline, son club, son département et sa région**, qu'elle que soit le contexte dans lequel il évolue.

<https://www.escrime-centre-valdeloire.com>